

Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Sarlat (Dordogne), lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Sarlat (Dordogne), lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 192;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26476_t1_0192_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

trop longtemps tous les genres de corruption ont inondé ce beau pays, depuis trop longtemps le vice a souillé de son souffle impur ce sol autrefois esclave. Qu'aujourd'hui, rendu à la liberté il soit purgé de ces miasmes pestilentiels. Que désormais l'amour de la patrie, que désormais la vertu et la probité forment le caractère dominant du peuple français. Tels sont les vœux de tous les vrais républicains, tels sont ceux de la Société populaire des sans-culottes de Puits-la-Montagne. La fabrication de salpêtre est ici en pleine activité, les dons en linge et charpie affluent sur notre bureau. Ainsi bientôt encore nous fournirons en cette partie notre double contingent. Vive la Convention nationale, vive la Montagne, périssent les tyrans et les traîtres. »

LAMBERT (*présid.*), MATHON (*secrét.*)
[et une signature illisible].

6

L'agent national du district de Sarlat (1) écrit que des biens d'émigrés, estimés 581 387 l., ont été vendus 1 197 779 livres (2). Les patriotes se font une fête d'en acheter, pour prouver leur dévouement à la République, et le mépris qu'ils portent aux tyrans qui voudroient vainement triompher d'un peuple libre. « Leurs infâmes satellites, dit cette administration, ne pourroient pas faire un pas sur le territoire français, sans y trouver un ennemi mortel en la personne de chaque républicain (3). »

Insertion au bulletin.

7

Les administrateurs du département de Lot-et-Garonne annoncent que dans les papiers de l'administration ils ont trouvé des brevets de l'ancienne chevalerie, dite de St-Louis, qu'ils ont cru ne pouvoir mieux employer qu'en en faisant faire des gargousses.

Insertion au bulletin (4).

[S.L., 24 germ. II] (5).

« Citoyen président,

Des restes odieux de l'ancienne chevalerie, dite de Saint-Louis, se sont trouvés parmi les papiers inutiles des bureaux de l'administration; nous les en avons retirés pour les employer au seul usage qui puisse être avantageux à la République. Leur conversion en armes destructrices de nos ennemis augmente nos moyens de

défense et par l'effet de cet heureux changement, les émigrés, les ex-nobles qui combattent contre la liberté, trouveront la mort dans les mêmes objets qui furent un présent du despotisme. S. et F. »

LACOSTE, CIPRÉ, CHABRIÈRE, DICHÉ.

(*Applaudi.*)

8

Le conseil général de Rabastens, département du Tarn, écrit qu'il a fait passer au chef-lieu de district 139 marcs 2 onces d'argenterie, 28 marcs 6 gros, drap en or, 11 marcs 6 onces, drap en argent, et tout le linge qui servoit aux autels de la superstition.

Le temple de la Raison est la seule école où les habitants de cette commune veulent désormais s'instruire.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Rabastens, s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous venons par une délibération solennelle de faire hommage à la Convention et de faire passer au chef-lieu du district 139 marcs 2 sous d'argenterie, 28 marcs 6 gros drap en or, 11 marcs 6 onces drap en argent, ainsi que le linge provenant des dépouilles du fanatisme qui a reçu le coup mortel par un vœu unanime. Le temple de la Raison sera désormais la seule école où les républicains voudront aller d'instruire, en commentant les loix que vous avez si sagement établies. Nous ne saurions passer sous silence l'activité et le zèle vraiment républicain avec lequel nos concitoyennes se sont portées à fournir un tonneau de charpie, bandes ou compresses pour le service des armées.

Restez, illustres représentants, fermes à votre poste et ne quittez la cime de la Montagne, sur laquelle vous siégez avec tant de dignité, qu'après avoir fait disparaître du sol français les ennemis de la chose publique, et consolidé une paix qui doit faire le bonheur de tous. Nous vous félicitons sur vos glorieux travaux et sur la découverte d'une conspiration infernale que votre énergie et votre courage ont déjouée; les traîtres ont expié leurs forfaits sous le glaive des loix; que cet exemple imprime la terreur dans l'âme des méchants, et qu'ils sachent que tous les vrais républicains, quoique éloignés du centre de l'unité, n'en sont pas moins disposés à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de leurs dignes représentants et à mourir avec eux. »

ESTEVE (*maire*), ROBERT (*off. mun.*), TOURNAL, ARAGON, FAURÉ (*agent. nat.*), RABAT, GAYTON, LABOULBENE, YERNHES.

(1) Dordogne.

(2) P.-V., XXXVII, 91. B⁴, 21 flor.; J. Lois, n° 590; J. Perlet, n° 597.

(3) J. Sablier, n° 1310.

(4) P.-V., XXXVII, 92. B⁴, 21 flor.; J. Sablier, n° 1310; J. Mont., n° 15; C. Eg., n° 632; Audit. nat., n° 596.

(5) C 302, pl. 1096, p. 22.

(1) P.-V., XXXVII, 92. B⁴, 21 flor.; J. Sablier, n° 1310.

(2) C 302, pl. 1085, p. 5.